

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 22.09.2025

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Lundi 22 Septembre 2025 à 18h30, Espace cœur de Flandre à Hazebrouck sur convocation du 15 Septembre 2025 de MAMETZ Danielle, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33 Suppléants : 33

Etaient présents et ont participé aux votes (19 délégués):

Communauté de Communes Flandre Lys : Cottigny François- Xavier, Decoster Jean-luc, Duyck Joel, Thorez Jean-Claude

Cœur de Flandre Agglo : Bever Samuel, Boulet Elizabeth, Crepin Bertrand, Defevere Eddie, Devos Joel, D'Haudt Fabrice, Delva Hervé, Duquenoy Regis, Joly Dominique, Jude Frederic, Lemaire Roger, Mametz Danielle, Petitprez Sylvain, Smal Eric, Walbrou Dominique

Membres absents ayant donné pouvoir : Belleval Valentin (pouvoir à Hervé Delva) ; Durut Jocelyne

(pouvoir à Jean Claude Thorez) ; Gautier Antony (pouvoir à Joel Devos), Mahieu Philippe (pouvoir à Jean Luc Decoster)

Etaient également présents : Pascal Codron, Pierre Duponchel, Nathalie Levisier, Wiplié Sandra, Hazebrouck Lucie

Mme Boulet est désignée secrétaire de séance

LE COMITE SYNDICAL

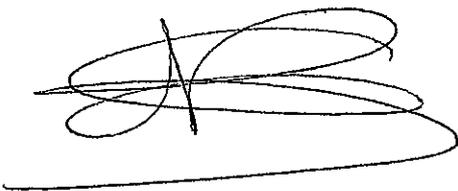
1. Approuve le procès-verbal du comité syndical du 27.03.2025
2. Adopte la présentation du rapport d'activités 2024 du SMFL
3. Emet un avis favorable à l'affiliation au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord du Syndicat Mixte des ports intérieurs du canal Seine Nord Europe
4. Adopte l'organisation commune du salon du Développement Durable du 29 Novembre 2025 à Hazebrouck

Madame la Présidente lève la séance.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de Séance, Elizabeth BOULET

La Présidente, Danielle MAMETZ



SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET LYS

créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003

n° SIREN : 255 902 934 – n° SIRET 255 902 934 00025

Code APE : 751A

Délibération 2025-14: Avis sur l'affiliation au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord du Syndicat Mixte des ports intérieurs du canal Seine Nord Europe

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Lundi 22 Septembre 2025 à 18h30, Espace cœur de Flandre à Hazebrouck sur convocation du 15 Septembre 2025 de MAMETZ Danielle, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33

Suppléants : 33

Etaient présents et ont participé aux votes (19 délégués) :

Communauté de Communes Flandre Lys : Cottigny François- Xavier, Decoster Jean-luc, Duyck Joel, Thorez Jean-Claude

Cœur de Flandre Agglo : Bever Samuel, Boulet Elizabeth, Crepin Bertrand, Defevere Eddie, Devos Joel, D'Haudt Fabrice, Delva Hervé, Duquenoy Regis, Joly Dominique, Jude Frederic, Lemaire Roger, Mametz Danielle, Petitprez Sylvain, Smal Eric, Walbrou Dominique

Membres absents ayant donné pouvoir : Belleval Valentin (pouvoir à Hervé Delva) ; Durut Jocelyne (pouvoir à Jean Claude Thorez) ; Gautier Antony (pouvoir à Joel Devos), Mahieu Philippe (pouvoir à Jean Luc Decoster)

Etaient également présents : Pascal Codron, Pierre Duponchel, Nathalie Levisier, Wiplié Sandra, Hazebrouck Lucie

Mme Boulet est désignée secrétaire de séance

Le Syndicat Mixte des ports intérieurs du canal Seine Nord Europe a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Nord.

Conformément à l'article L452-20 du code général de la fonction publique et au décret n°85-643 di 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation.

Il est demandé au Comité syndical d'émettre un avis favorable ou défavorable à l'affiliation au CDG 59 du Syndicat Mixte des ports intérieurs du canal Seine- Nord Europe à partir du 1^{er} janvier 2026.

LE COMITE SYNDICAL émet un avis favorable:

Votants : 19

Suffrages exprimés :23

Pour : 23

Contre :0

Abstention :0

Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque
- Monsieur le Président du CGG59

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME
LA PRESIDENTE,**



Danielle MAMETZ

SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET LYS

créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003

n° SIREN : 255 902 934 – n° SIRET 255 902 934 00025

Code APE : 751A

Délibération 2025-15: Salon du Développement Durable du 29 Novembre 2025 à Hazebrouck

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Lundi 22 Septembre 2025 à 18h30, Espace cœur de Flandre à Hazebrouck sur convocation du 15 Septembre 2025 de MAMETZ Danielle, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33

Suppléants : 33

Etaient présents et ont participé aux votes (19 délégués) :

Communauté de Communes Flandre Lys : Cottigny François- Xavier, Decoster Jean-luc, Duyck Joel, Thorez Jean-Claude

Cœur de Flandre Agglo : Bever Samuel, Boulet Elizabeth, Crepin Bertrand, Defevere Eddie, Devos Joel, D'Haudt Fabrice, Delva Hervé, Duquenoy Regis, Joly Dominique, Jude Frederic, Lemaire Roger, Mametz Danielle, Petitprez Sylvain, Smal Eric, Walbrou Dominique

Membres absents ayant donné pouvoir : Belleval Valentin (pouvoir à Hervé Delva) ; Durut Jocelyne (pouvoir à Jean Claude Thorez) ; Gautier Antony (pouvoir à Joel Devos), Mahieu Philippe (pouvoir à Jean Luc Decoster)

Etaient également présents : Pascal Codron, Pierre Duponchel, Nathalie Levisier, Wiplié Sandra, Hazebrouck Lucie

Mme Boulet est désignée secrétaire de séance

Chaque année depuis 2013, dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), le SMICTOM des Flandres organise le Salon de la Réduction des Déchets.

Le SMICTOM des Flandres, le SIECF TE Flandre et le SMFL exercent leurs compétences respectives sur des territoires similaires et proposent leurs services au même public.

Aussi, l'organisation d'un événement commun permet de sensibiliser et d'informer les habitants et acteurs du territoire des actions existantes sur les 3 thématiques du développement durable suivantes :

- La réduction des déchets,
- Les économies d'énergie et énergies renouvelables,
- La rénovation de l'habitat.

En accord avec les deux structures partenaires, il a semblé opportun de renouveler l'organisation d'un événement unique et mutualisé : Le Salon du développement durable 2025, le 29 Novembre à Hazebrouck (Espace Flandre)

Le SMICTOM des Flandres proposera, comme chaque année, un ensemble de stands pédagogiques et institutionnels, d'ateliers participatifs et d'actions de sensibilisation à la réduction des déchets, au tri et au réemploi.

Le SMFL et le SIECF TE Flandre proposeront également des stands d'informations destinés au public sur :

- Les mesures visant à réduire sa consommation d'énergie,
- Les possibilités de recourir aux énergies renouvelables,
- La rénovation thermique de son logement et les aides à la rénovation énergétique de l'habitat,
- La mobilité propre,
- Etc.

Parallèlement, des concours sont proposés aux enfants des écoles sur le thème de la seconde vie des matériaux :

- Concours de collecte de bouchons en plastique (en collaboration avec l'association « les bouchons d'amour » de Neuf-Berquin)
- Concours de création « Créer votre super héros de la transition énergétique » avec un nom et une présentation (recyclage des matériaux de la maison avec les kg utilisés)

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter le principe d'organiser, en 2025, le Salon du Développement Durable en collaboration avec le SIECF TE Flandre et le SMICTOM des Flandres,
- De valider la prise en charge de bons cadeaux pour récompenser les gagnants des tombolas et du concours scolaire,
- De mutualiser par convention :
 - L'organisation et la préparation de l'événement,
 - La publicité et la communication,
 - La division des dépenses communes par syndicat : communication et publication sur l'évènement, inauguration et cocktail déjeunatoire, sonorisation et animation, décoration et aménagement des salles, tombola...
 - La prise en charge par le SMICTOM des Flandres des dépenses habituelles relatives à l'organisation du salon « Reduction des déchets ».
- . De dire que la participation du SMFL ne pourra être supérieure à la participation 2024

LE COMITE SYNDICAL

Votants : 19

Suffrages exprimés :23

Pour : 23

Contre :0

Abstention :0

Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque
- Monsieur le Président du SMICTOM
- Monsieur le Président de Territoire d'Energie

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME
LA PRESIDENTE,



Danielle MAMETZ

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le



ID : 059-255902934-20250922-2025_15-DE